

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**PASSEE ENTRE**

**LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**ET**

**LA VILLE DE LILLE, COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**RELATIVE AU**

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES**

**Année 2019**

**Entre :**

La Métropole Européenne de Lille, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 1 rue du Ballon, BP 749, 59 034 Lille Cedex, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Conseil métropolitain n°19 C 0416 du 28 juin 2019.

Désignée sous les termes « Métropole Européenne de Lille », d'une part,

**Et :**

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, Hôtel de Ville, 72 avenue de la République BP159 59461 Lomme, représentée par son Maire, Monsieur Roger VICOT, maire délégué de Lomme, agissant en application de la délibération de son Conseil Municipal.

N° de SIRET : 215 903 550 00014, code APE : 7312 – commune associée

N° Tva communautaire : FR96215903501 00017, Code APE : 751A

Désignée sous les termes « la Ville », d'autre part,

Vu,

- Les articles L 1611-4, L 2121-29, L 5211-1 et L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales

**PREAMBULE**

Considérant que par la délibération n°03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole Européenne de Lille de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles ;

Considérant qu'il était proposé d'apporter une aide financière à la mise en réseau d'équipements culturels qui, tout en restant de compétence communale, bénéficieraient d'un effort communautaire sur une programmation commune ou spécifique. Cette intervention se rattache à la compétence en matière d'événements culturels d'intérêt métropolitain ;

Considérant que les délibérations n°10 C 0381 et n°10 C 0382 du 25 juin 2010 ont marqué le soutien et la promotion d'événements culturels partagés par le réseau dénommé des Fabriques Culturelles et constitué des équipements suivants :

- la maison Folie Beaulieu à Lomme,
- la maison Folie de Lille Moulins,
- la maison Folie de Lille Wazemmes,
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- la maison Folie la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- la maison Folie le Fort de Mons de Mons-en-Barœul,
- le Colysée de Lambersart,
- le Nautilys de Comines,
- le Vivat, scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières,
- les Arcades, centre musical de Faches-Thumesnil,
- la Condition Publique de Roubaix (non éligible au titre du réseau puisque financée dans le cadre de l'EPCC Condition Publique. Cf. délibération n°10 C 0209 du 2 avril 2010)

Considérant que l'ensemble du réseau des Fabriques Culturelles s'est mobilisé pour présenter de nouveaux projets de travail en réseau pour l'année 2019;

Considérant que le projet ci-après présenté par la Ville participe de cette politique, la Métropole Européenne de Lille a décidé de lui verser un fonds de concours dans les conditions définies dans la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, la Ville s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet décrit en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention, ainsi que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule et les modalités suivantes :

- les actions de mise en réseau doivent être réalisées par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations de création, de partage de public ou de complémentarité dans la diffusion ;
- le projet proposé doit correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, échanges entre amateurs et professionnels, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la Ville contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser l'intercommunalité culturelle ;
- favoriser le travail en commun des structures culturelles ;
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées ;
- excellence ;
- contribution à la cohésion métropolitaine ;
- innovation culturelle et artistique ;
- manifestation présentant les caractéristiques d'un éco-événement.

Pour sa part, la Métropole Européenne de Lille s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie au titre de l'année 2019 et prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

## **ARTICLE 3 – MODALITES DE LA CONVENTION**

Des annexes à la présente convention précisent :

- annexe 1 : description des projets partagés par le réseau ;
- annexe 2 : description et budget prévisionnels des projets portés par l'équipement ;
- annexe 3 : l'évaluation et compte-rendu financier des projets portés par l'équipement ;
- annexe 4 : la délibération n°19 C 0416 du 28 juin 2019 portant octroi de subvention.

## **ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **4.1 : Montant de la subvention**

Le montant total du fonds de concours s'élève à la somme de 70 000 euros [soixante-dix mille euros].

#### **4.2 : Modalités de versement**

Le fonds de concours sera crédité selon les modalités suivantes

- 56 000 € soit 80 % à la notification de la convention ;
- 14 000 € soit 20 % sur présentation de l'évaluation et du compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur au compte :

Nom du titulaire du compte : Trésorerie municipale de Lille

Banque : Banque de France

IBAN: FR48 3000 1004 68C5 9100 0000 023
---

Code BIC: BDFEFRPPCCT
-----------------------

Le comptable assignataire est le Comptable du Trésor de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la Ville.

#### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS**

La Ville s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable le bilan d'évaluation du projet visé à l'article 11 et les justificatifs des actions de communication signés par le Maire ou toute personne habilitée.

Le bilan d'évaluation comprend notamment le compte-rendu financier du projet. Ce tableau est issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels (tant en euros qu'en pourcentage) constatés entre le budget prévisionnel du projet et les réalisations. Un commentaire sur les écarts éventuellement constatés est apporté.

#### **ARTICLE 6 - OBLIGATION D'INFORMATION**

Dans ce cadre du fonds de concours, la Ville s'engage à fournir à la Métropole Européenne de Lille toute délibération prise dans le respect des conditions dudit article. Elle tiendra informée la Métropole Européenne de Lille de toute révision éventuelle du montant de sa participation.

Si le montant du fonds de concours versé par la Métropole Européenne de Lille devait être réduit, cette dernière émettra à l'encontre de la Ville un titre de recettes pour le montant correspondant.

En cas de difficulté d'exécution, d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la Ville, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Métropole Européenne de Lille sans délai par une lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 7 – ASSURANCES**

La Ville s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la MEL ne puisse être recherchée. La Ville devra être en mesure de justifier à tout moment à la MEL de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

## **ARTICLE 8 – COMMUNICATION**

La Ville s'engage à respecter le cahier des charges de communication ci-après, visant à organiser la promotion de la Métropole Européenne de Lille :

- en faisant apparaître avec la plus grande lisibilité le logo des Fabriques Culturelles de la Métropole Européenne de Lille et la mention Métropole Européenne de Lille sur l'ensemble des supports : affiches, posters, journaux internes, invitations, programmes, supports informatiques, ... ;
- en faisant apparaître, dans ses installations, une signalétique de la Métropole Européenne de Lille : panneaux, calicots, ... ;
- à mentionner le partenariat de la Métropole Européenne de Lille ;
- à proposer d'autres actions de promotion de la métropole susceptibles de répondre à l'attente de la Métropole Européenne de Lille ;
- à respecter la charte graphique de la Métropole Européenne de Lille, lors de chaque action de promotion.

A cette fin, la Ville prendra l'attache de la direction de la communication, afin de déterminer les modalités pratiques d'application du code visuel et du présent partenariat (tel. : 03.20.21.20.21).

## **ARTICLE 9 - SANCTIONS**

En cas de non-présentation des documents prévus aux articles 5 et 6 dans les délais, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Métropole Européenne de Lille, des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, la Métropole Européenne de Lille pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Elle pourra également décider de ne pas instruire une demande de fonds de concours ultérieure.

## **ARTICLE 10 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

La Ville s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Métropole Européenne de Lille de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **ARTICLE 11 – EVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Européenne de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Ville.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par la Ville dans les six mois suivant la réalisation du projet et pourra porter notamment sur :

- l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1<sup>er</sup> ;
- l'impact des actions ou des interventions dans la métropole et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La Ville s'appuiera sur le tableau d'évaluation proposé en annexe 3.

Ce bilan d'évaluation pourra tenir compte des critères d'intervention sur lesquels la Métropole Européenne de Lille a souhaité insister et qui correspondent aux objectifs visés à l'article 1.

## **ARTICLE 12 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une procédure de négociation amiable. Si les parties n'arrivent à aucun règlement amiable du litige, celui-ci sera alors du ressort du Tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille en 2 exemplaires originaux, le

<b>La Ville de Lille, commune associée de Lomme</b>	<b>La Métropole Européenne de Lille</b>
Le Maire délégué,  Roger VICOT	Pour le Président, La Vice-Présidente Déléguée,  Hélène MOENECLAËY

## ANNEXE 1

### DESCRIPTION DES PROJETS PARTAGES PAR LE RESEAU

#### INTENTION : LA MARQUE DE FABRIQUE DU RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Depuis 2005, 11 équipements culturels structurants du territoire constituent le réseau des Fabriques Culturelles sous l'impulsion de la Métropole Européenne de Lille :

- La Condition Publique de Roubaix ;
- La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq ;
- La maison Folie Beaulieu de Lomme ;
- La maison Folie de Lille-Moulins ;
- La maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- Le Colysée de Lambersart ;
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- Le Nautilys de Comines ;
- Le Vivat d'Armentières ;
- Les Arcades de Faches-Thumesnil.

Le réseau, en associant la diversité de projets de chacune des structures vise à mieux valoriser leurs actions, à dégager des axes forts de collaboration, à mutualiser les moyens, à développer des projets artistiques ambitieux et partagés, à contribuer au renforcement d'une identité métropolitaine.

Le réseau poursuit les objectifs suivants :

- soutenir et accompagner la création artistique ambitieuse dans toutes les disciplines ;
- favoriser la circulation des artistes et des publics entre les lieux du réseau ;
- favoriser l'implication des habitants dans le processus de création artistique ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- renforcer les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ;
- insuffler une dynamique de coopération intercommunale.

Les projets proposés par ces Fabriques permettent, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie émergente dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. Ainsi, la mise en réseau permet de favoriser la circulation du public sur le territoire métropolitain.

Le réseau des Fabriques Culturelles est devenu un outil de développement artistique et culturel incontournable sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

## SYNTHESE DES PROJETS PARTAGES PAR LE RESEAU

NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Artistique	31 000 €	23 681 €	Fréquentation : Bal Hip Hop 350 enfants et parents / 4 spectacles ont réuni 504 scolaires / 1 spectacle pour les structures Petite Enfance a réuni 50 petits et parents / La séance de Ciné ligue a été suivie par 220 enfants / Les 6 spectacles Tout Public ont été suivis par 761 enfants et parents. Actions réalisées : Programmation de la 2ème Edition du Petit Moi(s) Autres remarques : L'ensemble des spectacles proposés dans le cadre du Petit Moi(s) a réuni 1875 enfants et parents à la maison Folie Beaulieu
Technique			
- intermittent	3 500 €	1 915 €	
- location matériel	1 500 €	840 €	
Communication	800 €	1 950 €	
Médiation	0 €	0 €	
Valorisation :			
- Résidence			
- Hébergement	500 €	50 €	
- Technicien	3 000 €	5 550 €	
<b>ss total</b>	<b>40 300 €</b>	<b>33 986 €</b>	
Coordination	2 821 €	2 379 €	
<b>TOTAL</b>	<b>43 121 €</b>	<b>36 365 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>43 121 €</b>	<b>36 365 €</b>	

NOM DE LA FABRIQUE	FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Maison Folie Beaulieu Lomme	Le vivat- Armentières La CP - roubaix la maison Folie Wzemes- Lille	#ACCCUEILLIR - JAZZ et MUSIQUE DU MONDE  Nom du projet : Du jazz à Beaulieu !  Nom de la Cie :  Date : Oum 05/11 ; Dayme Arocana 09/11; Stickmen 13/11; Sea songte ) s 18/11; Kyle Eastwood 31/03, Magik Malik 28/05.  Descriptif : Différents artistes de jazz ou de musique du monde vont être accueillis dans notre programmation. Elles font écho au soutien métropolitain des fabriques culturelles pour ces musiques à découvrir et voyager!	Artistique	22 500 €	33 226 €	Fréquentation : 650 personnes (hors Magik MALIK) Actions réalisées : Poursuite du partenariat avec Jazz en Nord et ATTACAF Autres remarques : le 30/03/17 Kyle EASTWOOD donnera une conférence sur la réalisation des musiques de films qu'il a composées pour son père. COMPLET soit 224 places
			Technique			
			- intermittent	4 000 €	4 109 €	
			- location matériel	3 000 €	4 790 €	
			Communication	1 600 €	0 €	
			Médiation	0 €	0 €	
			Valorisation :			
			- Résidence	0 €	0 €	
			- Hébergement	500 €	0 €	
			- Technicien	1 500 €	4 350 €	
<b>ss total</b>	<b>33 100 €</b>	<b>46 475 €</b>				
Coordination	2 317 €	3 253 €				
<b>TOTAL</b>	<b>35 417 €</b>	<b>49 728 €</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>35 417 €</b>	<b>49 728 €</b>				

FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Maison Folie Moulins-Lille MF Wazemmes - Lille Condition Publique-Roubaix le Vivat, d'Armentières Hospice d'Havré, Tourcoing	#imaginer - Ecriture contemporaine  Nom du projet : Concerts littéraires @Mfbeaulieu  Nom de la Cie : différents artistes  Date : Claire Diterzi (69 Bpm), emily (run run run), Rubin steiner (la peau de l'ours); virginie Despentès (requiem), et d'autres...  Descriptif : Différents artistes de la scène française viendront partager un moment de littérature sur la scène de la Maison Folie Beaulieu. Ces moments de rencontre et de partage avec une oeuvre sont une facette d'un ensemble de créations pluridisciplinaires soutenues par les fabriques culturelles.	Artistique	21 000 €	12 714 €	Fréquentation : Emily LOIZEAU le 17/11/16: 96 personnes / Rubin STEINER le 25/03/17: 19 personnes Actions réalisées : Autres remarques : Claire DITERZI et Virginie DESPENTES n'ont pas été programmées
		Technique			
		- intermittent	1 500 €	4 069 €	
		- location matériel	0 €	4 830 €	
		Communication	0 €	0 €	
		Médiation	0 €	0 €	
		Valorisation :			
		- Résidence		0 €	
		- Hébergement	0 €	0 €	
		- Technicien	2 250 €	1 800 €	
<b>ss total</b>	<b>24 750 €</b>	<b>23 413 €</b>			
Coordination	1 733 €	1 639 €			
<b>TOTAL</b>	<b>26 483 €</b>	<b>25 052 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>26 483 €</b>	<b>25 052 €</b>			

FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Maison Folie Wazemmes Le Vivat, d'Armentières MF moulins MF Wazemmes Le Colysée de Lambersart la condition Publique Le nautylis	#bidouiller faire ensemble  Nom du projet : CO-COOKING  Date : toute la saison  Descriptif : La maison folie continue de donner de l'ampleur à son tiers-lieu special "cuisotots" qui profitent de la cuisine professionnelle de la maison Folie pour travailler et développer leur activité tout en apprenant la collaboration entre jeunes professionnels et en participant à un projet plus vaste de partage de recette avec les habitants de la métropole.	Artistique	0 €	0 €	Fréquentation : La mise en place du projet CO Cookers a pris beaucoup d'ampleur depuis ce début d'année 2017. L'ensemble des cuisiniers s'est structuré afin de gérer au mieux l'occupation des locaux et l'effectif est désormais de 7 et très prochainement de 9 co cookers Actions réalisées : La valorisation de ce projet s'effectue lors des soirées d'exploitation ou en journée (jeune public). où, par roulement, les cuisiniers font découvrir à nos hôtes leur réalisations culinaires. Lors du Petit Moi(s) un ateliers Pâtisserie a été suivi par un groupe de 10 enfants. Il leur a également été demandé d'assurer le catering pour des artistes en résidence (Albin de la Simone). Des ateliers cuisine avec les habitants devraient prochainement être proposés. Autres remarques :
		Technique			
		- intermittent		0 €	
		- location matériel	500 €	0 €	
		Communication	800 €	0 €	
		Médiation	2 500 €	0 €	
		Valorisation :			
		- Résidence	15 000 €	17 500 €	
		- Hébergement		0 €	
		- Technicien	1 500 €	0 €	
<b>ss total</b>	<b>20 300 €</b>	<b>17 500 €</b>			
Coordination	1 421 €	1 225 €			
<b>TOTAL</b>	<b>21 721 €</b>	<b>18 725 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>21 721 €</b>	<b>18 725 €</b>			

FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
MF wazemmes Le Vivat La ferme d'en haut MF moulins Le Vivat	<p>Nom du projet : APPEL A Candidature "territoire d'hospitalité"</p> <p>Nom de la Cie : à déterminer avec l'appel d'offre</p> <p>Date : 2017-2018</p> <p>Descriptif : L'appel à candidature pour un projet partagé par toute les fabriques !</p>	Artistique	5 000 €	0 €	Fréquentation : Actions réalisées : Action à mettre en oeuvre Autres remarques :
		Technique			
		- intermittent	0 €	0 €	
		- location matériel	0 €	0 €	
		Communication	800 €	0 €	
		Médiation	0 €	0 €	
		Valorisation :			
		- Résidence	0 €	0 €	
		- Hébergement	0 €	0 €	
		- Technicien	0 €	0 €	
	<b>ss total</b>	<b>5 800 €</b>	<b>0 €</b>		
	Coordination	406 €	0 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>6 206 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>6 206 €</b>	<b>0 €</b>	

FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Maison folie Hospice d'havré-Tourcoing ; Maison Folie Wazemmes - Lille ; Maison Folie Moulins - Lille ; Maison Folie ferme d'en haut - Villeneuve d'ascq ; Condition publique- Roubaix	<p>Nom du projet : Etienne Poulet</p> <p>Nom de la Cie : Winoc et Philippe Charlot</p> <p>Date : Decembre 2016</p> <p>Descriptif : la maison Folie fait exister un nouveau héros sur le métropole! Etienne Poulet est un aviteur né à Lomme, que nous avons découvert l'année dernière au hasard de nos recherches patrimoniales. Après 12 planches editées dans la voix du nord en 2015, nous continuons l'aventure avec le dessinateur Winoc (les pierres du nord, la rafale,...) et le scénariste Philippe Charlot (bourbon street, le train des orphelins) pour un focus sur la vie d'etienne pendant la première guerre mondiale.</p>	Artistique	5 000 €	3 300 €	Fréquentation : Le 2ème opus de la BD sera édité à 2 000 exemplaires et distribué dans les écoles de la commune et intégrera le fonds B.D. de la médiathèque Actions réalisées : Une exposition des 12 planches sera proposée au public de la Médiathèque. Vernissage en présence des auteurs. Autres remarques : Une suite des aventures d'Etienne POULET sera proposée. Il reste à définir quel dessinateur sera chargé du 3ème opus.
		Technique			
		- intermittent	0 €	0 €	
		- location matériel	0 €	0 €	
		Communication	0 €	0 €	
		Médiation	0 €	0 €	
		Valorisation :			
		- Résidence	0 €	0 €	
		- Hébergement	0 €	0 €	
		- Technicien	0 €	0 €	
	<b>ss total</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3 300 €</b>		
	Coordination	350 €	231 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 350 €</b>	<b>3 531 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>5 350 €</b>	<b>3 531 €</b>	

FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel	Budget réalisé	BILAN DE L'ACTION
Maison folie Hospice d'havré-Tourcoing ; Maison Folie Wazemmes - Lille ; Maison Folie Moulins - Lille ; Maison Folie ferme d'en haut - Villeneuve d'ascq ; Condition publique- Roubaix	<p>#Bidouiller - art lab</p> <p>Nom du projet : Art Laboratory / Fabrique d'Art Numérique @Mbeaulieu</p> <p>Nom de la Cie : Les yeux d'Argos, xavierboyoud, et d'autres</p> <p>Date : Toute la saison</p> <p>Descriptif : la Maison folie inaugure son ARTLAB cette saison, l'espace initialement dédié aux expositions devient un endroit où se croiseront habitants, scolaires et artistes d'art numériques pour fabriquer, bidouiller ensemble leurs projets.</p> <p>Pour les artistes, c'est la possibilité d'avoir accès aussi à un soutien financier via le dispositif "ville d'art du futur"s</p>	Artistique	10 000 €	33 471 €	Fréquentation : Les différentes installations ou expositions présentées à la maison Folie et à la médiathèque ont regroupé un public varié (dont professionnels) que l'on peut estimer à 600 personnes / Les ateliers proposés avec les scolaires ont été suivis par une centaine d'enfants / 200 personnes ont assisté au Bal Numérique / Le Monstre de Beaulieu et la fresque ont été vus par l'ensemble des visiteurs de la maison Folie Beaulieu lors des exploitations Actions réalisées : Découvertes des différentes formes du Numérique Autres remarques : La maison Folie Beaulieu a également été présente via le projet Pôle des Cultures Numériques sur des actions extramuros (CCI Grand Lille, Euratechnologie, Le Grand Bleu, Lille 1, etc.)
		Technique			
		- intermittent	700 €	1 843 €	
		- location matériel	1 000 €	1 204 €	
		Communication	0 €	1 224 €	
		Médiation	0 €	0 €	
		Valorisation :			
		- Résidence	12 000 €	0 €	
		- Hébergement	300 €	0 €	
		- Technicien	1 200 €	1 800 €	
	<b>ss total</b>	<b>25 200 €</b>	<b>39 542 €</b>		
	Coordination	1 764 €	2 775 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>26 964 €</b>	<b>42 317 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>26 964 €</b>	<b>42 317 €</b>	

## ANNEXE 2

### DESCRIPTION ET BUDGET PREVISIONNEL DES PROJETS PORTES PAR L'EQUIPEMENT

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE		Réseau des Fabriques Culturelles					
		Description des projets portés par chaque équipement					
		Année 2019					
Nom de la Fabrique Culturelle	Description de la participation au projet	Nature de la dépense	Budget prévisionnel	Apport MEL	Budget réalisé	Apport MEL réel	Bilan de l'action (fréquentations, actions réalisés, médiation,...)
MFB# accompagner	Accompagnement de la création jeune public "promenade intérieure" (résidence) Cie Les ateliers de Pénélope	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	1 612 € 150 € 500 € 158 €	1 056 €	1612		FREQUENTATION : 75 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY / 5 JOURS RESIDENCE DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN SCOLAIRE POUR LA CREATION PROMENADE INTERIEURE
MFB# accompagner	Accompagnement de la création jeune public "sous les jupes de ma mère" (résidence + date) Cie Les ateliers de Pénélope	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	 300 €  1 000 € 91 €	650 €	300		RENCONTRE AVEC PUBLIC SCOLAIRE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY / 10 JOURS
MFB# accompagner	Accompagnement de la création "Shiva" œuvre plastique et numérique du Collectif "Les Yeux d'Argos" (résidence - exposition diffusion - vernissage immersif) DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT FOCUS	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	2 500 € 1 500 € 800 € 1 900 € 469 €	2 950 €			MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY EN NOVEMBRE 5 JOURS + 5 JOURS EN JUILLET 2019 LOCATION DE L'ŒUVRE POUR EXPOSITION EN DE SEPTEMBRE A OCTOBRE
MFB#accompagner	accompagnement résidence de création de l'album "le vent sous les pieds" de l'Argousier (résidence release party)	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	 300 €  2 900 € 224 €	1 600 €	300		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLES PDT 5 JOURS RELEASE PARTY LE 7 JUIN 2019 FREQUENTATION :125
MFB#accompagner	résidence de fin création Cie Melting Spot "looking for Beethoven" (résidence/diffusion/action culturelle)	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	 300 €  4 200 € 315 €	2 100 €			MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE 6 JOURS GENERALE PRESENTEE AU PUBLIC COTE COULISSE
MFB#accompagner	Nom du projet: STEP Nom de la Cie: COMPAGNIE FARID'O / STEP version bal DATE: OCTOBRE 2019 Accompagner la création du nouveau spectacle de la Cie	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	  150 € 2 200 € 165 €	1 100 €	0		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLES 4 JOURS ATELIER PROPOSE A UN GROUPE EN VUE DU BAL CHOREGRAPHIQUE NOVEMBRE 2019
MFB#accompagner	RESIDENCE/ESMD/DIPLOMES DE DANSE / ECRIRE EN CHEUR Nom de la Cie: ECOLE ESMD HAUT DE FRANCE DATE: NOVEMBRE 2018/ AVRIL 2019 / JUILLET 2019	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	  450 € 1 500 € 137 €	750 €			accompagnement création SHIVA œuvre plastique et numérique dans le cadre de l'évènement FOCUS
MFB#accompagner	Nom du projet: AMANDINE DHEE Nom de la Cie: LA GENERALE DE L'IMAGINAIRE DATE: JUILLET 2019	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	   1 500 € 	750 €			accompagnement du nouveau projet création lecture musicale
MFB#accompagner	Nom du projet: MATHILDE BRAURE Nom de la Cie: CES CHAMPS SONT LA	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	   650 € 	325 €			accompagnement du nouveau projet création JE VOUS AI VU NUE
MFB# bidouiller	Nom du projet: FESTIVAL PLAY IT Nom de la Cie: CANASUCRE PRODUCTIONS DATE: 12 + 13 Octobre 2019	artistique technique communication/ médiation valorisation coordination	 1 250 €  300 € 	775 €	0		Descriptif: FESTIVAL SUR LA THEMATIQUE DU JEU

				3 150 €		
MFB#bidouiller	ateliers "do it yourself":	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	6 900 € 900 €		5100 450	ateliers "do it yourself": concours de photobidouillage numérique "nos animaux font leur show" (ateliers do it yourself et exposition)- ateliers enfants/parents Pierre et le loup - ateliers parents enfants de confection de hérisson livres - ateliers de confection de bijoux en origami - ateliers enfants de masques mexicains et couronnes de fleurs EldoradoLille3000
MFB#accueillir	Nuit de la création cirque Nom de la Cie: LE LONG RACCOURCI	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	2 000 € 150 € 151 €	2 000 €	0 0 0	CIRQUE / PARTENARIAT AVEC LE CRAC
MFB#accueillir	programmation jazz/musique du monde : festival "Etats de blues"	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	19 100 € 10 700 € 1 200 € 3 000 € 2 401 €	19 109 €	0 0 0 0 0	FESTIVAL DEDIE AU BLUES SOUS TOUTES SES FORMES 8 au 30 novembre 2019
MFB#danser	Bals des fabriques : BAL PETIT MOIS BAL OUVERTURE DE SAISON / KUMBIA BORUKA BAL CHOREGRAPHIQUE SWING	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	11 843 € 6 720 € 2 590 € 1 800 € 1 639 €	10 182 €	4800 1820 1990 600 600	BAL PETIT MOIS FEVRIER 2019 BAL D OUVERTURE DE SAISON + ANNIVERSAIRE SEPTEMBRE 2019 BAL CHOREGRAPHIQUE MOIS DU BLUES NOVEMBRE 2019
MFB#danser	ECHOA PARTENARIAT LE GYMNASE DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES PETITS PAS	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	4 500 € 600 € 300 € 600 € 420 €	3 000 €	0 0 0 0 0	DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES PETITS PAS SEANCE SCOMAIRES + TOUT PUBLIC
MFB#veiller	festival "le Petit moi(s)	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	18 768 € 1 000 € 24 € 2 650 € 1 571 €	13 209 €	19136,52 826 24 2650 1570,96	FESTIVAL JEUNE PUBLIC DU 2 AU 16 FEVRIER 2019
MFB#imaginer	THEATRE DU PRISME / FESTIVAL PRISE DIRECTE voies de femmes	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	6339 800 300 1800 646,73	5469,5	0 0 0 0 0	MISE EN VOIX ET EN SCÈNE D UN TEXTE ETRANGER partie 1 spectacle Métamorphose CCN Ballet du Nord
MFB#imaginer	projet commun "il est urgent de ralentir" ateliers/laboratoires/résidence/diffusion CieLa lune qui gronde	artistique technique communication/mediation valorisation coordination	5250 1800 700 542,5	2975	0 0 0 0 0	PROJET FABRIQUES CULTURELLES / RALENTIR CREATION ET REPETITIONS D UNE CHORALE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY
<b>TOTAL</b>						
			<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>49 834 €</b>	
			<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>146 625 €</b>		
			<b>TOTAL APPORTS MEL</b>	<b>71 150 €</b>		



**DELIBERATION N° 19 C 0416 DU 28 JUIN 2019 PORTANT OCTROI DE SUBVENTION**



Séance du vendredi 28 juin 2019  
Délibération DU CONSEIL

19 C 0416

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME -CULTURE

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2019**

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de notre territoire. Une des priorités du mandat métropolitain 2014-2020 est de poursuivre les actions concourant au rayonnement national, européen et international de la Métropole par sa capacité d'innovation, sa richesse culturelle et son vivre ensemble.

**I. Contexte**

Par délibération n°03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour l'Institution dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain". Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles, en créant des complémentarités et des cohérences dans l'offre culturelle proposée par ces équipements :

- L'EPCC La Condition Publique à Roubaix,
- L'association Le Vivat, à Armentières

Et les équipements en régie suivants :

- La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- La maison Folie Beaulieu de Lomme,
- La maison Folie de Lille Moulins,
- La maison Folie de Lille Wazemmes,
- La maison Folie le Colysée de Lambersart,
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- Le Nautilus de Comines,
- Les Arcades de Faches-Thumesnil,
- e Fort de Mons de Mons-en-Barœul.

**II. Description des objectifs et modalités du partenariat**

A l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, les Fabriques Culturelles se réunissent et se coordonnent tout au long de l'année pour élaborer des programmes d'action et de travail en réseau pour les saisons culturelles à venir.

Les projets proposés par les Fabriques Culturelles doivent, afin d'être éligibles à un soutien de la MEL, être portés par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre

équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou en complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la Métropole porte des outils de communication communs autour de ces projets partagés (édition et diffusion de Fabrica, élaboration d'une plaquette de réseau, édition d'outils divers, soutien particulier à certains temps forts,...).

En 2018, le Conseil métropolitain avait attribué un montant total de 712 077 euros au réseau des Fabriques Culturelles, décliné comme suit :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros ;
- le Fort de Mons à Mons-en-Barœul : 55 136 euros ;
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros ;
- la maison Folie le Colysée à Lambersart : 55 935 euros ;
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 31 006 euros ;
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros ;
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros ;
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros ;
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros ;
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros.

Sur la base des demandes formulées par chacun des équipements pour l'année 2019, issues des réunions de concertation du réseau des Fabriques Culturelles, il est proposé de fixer à 712 077 euros le montant global de ces partenariats et de reconduire les mêmes montants par structures.

Une convention sera passée avec chacune des Fabriques Culturelles. Pour les équipements en régie municipale, les montants octroyés n'excéderont pas la part des financements assurés annuellement, hors subventions, par chaque commune en faveur de leur équipement, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Condition Publique, soutenue dans le cadre de la participation métropolitaine à l'EPCC en application de la délibération n° 10 C 0209 en date du 2 avril 2010, est associée aux travaux de concertation du réseau mais n'est pas subventionnée au titre de la présente délibération

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver les partenariats proposés à hauteur des montants mentionnés ci-dessous à l'attention des équipements suivants :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros ;
- le Fort de Mons à Mons-en-Barœul : 55 136 euros ;
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros ;

Séance du vendredi 28 juin 2019  
Délibération DU CONSEIL

- la maison Folie le Colysée à Lambersart : 55 935 euros ;
- la maison Folie l'Hospice d'Havrè de Tourcoing : 31 006 euros ;
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros ;
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros ;
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros ;
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros ;
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros

2) D'autoriser le Président à signer les conventions avec les structures ou les communes concernées;

3) D'imputer les dépenses d'un montant de 712 077 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Mme Carole CASIER, M. Bernard HAESBROECK n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

**Acte certifié exécutoire au 05/07/2019**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT  
Directeur Assemblée  
Le 05/07/2019

